

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TVP 003-6702/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Club de la Croisière Marseille Provence pour l'organisation de l'événement "Blue Maritime Summit Marseille Provence - Cruise Initiatives" - Approbation d'une convention MET 19/12153/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Club de la Croisière Marseille Provence, créé en 1996 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, du Grand Port Maritime et de la Ville de Marseille, associe les acteurs de la filière économique et institutionnelle impliqués dans le développement et la promotion de la croisière à Marseille.

Il a pour objectif de rassembler et coordonner les énergies de tous les acteurs soucieux de développer la croisière et ses activités connexes sur l'ensemble du territoire impacté par l'activité croisière.

Le Club regroupe à ce jour 50 membres publics et privés, tous acteurs du développement de la croisière à Marseille.

Marseille est positionnée parmi les meilleurs ports mondiaux de croisière : Top 20 mondial, Top 10 mondial des ports en transit, 4^{ème} port de Méditerranée, leader français.

Son action est une mission d'intérêt général : coordonner le développement du marché de la croisière sur le territoire.

Pour ce faire, 4 axes d'actions :

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

- Inciter et favoriser la mise en œuvre de la transition éco-énergétique pour la croisière en relation avec les acteurs nationaux et locaux publics et privés,
- Promouvoir Marseille Provence comme port de croisière et destination auprès des armateurs et des marchés sources internationaux et développer la tête de ligne,
- Améliorer l'accueil, l'information locale et maîtriser la gestion des flux,
- Consolider l'observation économique et la connaissance des clientèles.

Dans le cadre de son plan d'action, et notamment le 1^{er} axe, le Club de la Croisière Marseille Provence organise le 17 octobre 2019 à Marseille, dans un lieu tourné vers la mer, le "Blue Maritime Summit Marseille Provence - Cruise Initiatives", sur le thème de la transition éco-énergétique des navires de croisière.

Il réunira 250 représentants issus d'institutions, de compagnies maritimes et fluviales de croisière, d'industriels énergéticiens, de chantiers navals, de groupements de professionnels, d'autocaristes ainsi que la presse locale, nationale et internationale.

L'objectif de cette journée est de favoriser la croisière intégrée et responsable, en exposant les différentes solutions et innovations déjà appliquées ou à venir dans le monde de la croisière, et de présenter les opportunités économiques pour le territoire par la création de nouvelles filières qui amènent à l'émergence de nouvelles valeurs ajoutées.

La croisière, créatrice de retombées économiques importantes, fait face à de nouveaux enjeux. La pollution de l'air et des mers, la protection de la santé humaine, sont devenues des préoccupations grandissantes des populations et de nouveaux besoins sociétaux ont fait leur apparition. Les habitants souhaitent une économie plus vertueuse qui s'inscrit dans une logique de développement durable et responsable.

Conscient de cette nouvelle dynamique dans laquelle il est indispensable de s'intégrer, le Club de la Croisière Marseille Provence organise pour la première fois cet événement.

Cette manifestation est l'occasion de présenter de nouvelles solutions durables et environnementales auprès des institutions et acteurs de l'industrie maritime afin de répondre aux attentes et aux nouvelles préoccupations de la société actuelle.

Le Blue Maritime Summit sera une journée technique de travail français-anglais fondée sur des échanges avec les autres branches du maritime (ferry, fluvial et shipping) afin de privilégier la transversalité et le partage de bonnes pratiques dans l'idée de faire émerger de nouvelles perspectives en faveur de la transition environnementale de l'industrie maritime.

Il aura une fréquence annuelle pour permettre de suivre dans le temps les progrès réalisés et les nouvelles actions et ainsi favoriser in fine la conduite de nouvelles politiques publiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TVP 001-1994/17/BM en date du 18 mai 2017 approuvant la signature d'une convention pluriannuelle.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de développer l'attractivité économique et le rayonnement du territoire à l'international,
- Que Blue Maritime Summit Marseille Provence - Cruise Initiatives est l'opportunité d'apporter des solutions aux acteurs de la filière maritime en matière de développement durable par la création de nouvelles filières.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association le Club de la Croisière Marseille Provence pour l'organisation de l'évènement "Blue Maritime Summit Marseille Provence - Cruise Initiatives" le 17 octobre 2019 à Marseille.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Club de la Croisière Marseille Provence.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention ou tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Promotion et Développement du tourisme

Danielle MILON

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019